

Pistes de solution pour éviter les contraintes excessives en camp de jour en contexte de COVID-19

Pour l'intégration des enfants handicapés

Ce document n'est pas exhaustif, il a été créé dans le but d'outiller les gestionnaires de camp de jour face au processus d'évaluation d'un accommodement raisonnable en contexte de COVID-19. Pour toutes autres informations ou questions, contactez-nous à l'adresse courriel suivante : metmarleau@zlm.qc.ca.

Les contraintes présentées ne sont pas toutes des contraintes pouvant être considérées comme excessives. Cette liste présente les problématiques auxquelles vous pourriez faire face et les solutions pour les contrer.

Type de contraintes	Exemple de contrainte en situation de COVID-19	Pistes de solution avant d'arriver à évoquer la contrainte
1. Ressources financières et matérielles : <ul style="list-style-type: none"> • Coût réel de l'accommodement demandé; • Budget d'exploitation total de l'organisme, dont les prêts, les subventions et les crédits d'impôt; • Caractère privé ou public de l'organisation; • Santé financière de l'entreprise ou de l'institution; • Conjoncture économique; • Etc. 	Besoin d'équipement de protection individuelle plus important, donc augmentation des coûts.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec des organismes de la région; • Achats de groupe (autres organismes, municipalités, etc.); • Fonds d'urgence (fédéral, provincial, régional, etc.).
	Coût plus élevé pour des mesures supplémentaires (exemple : location de locaux supplémentaires pour le retour au calme, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'urgence (fédéral, provincial, régional, etc.).

Type de contraintes	Exemple de contrainte en situation de COVID-19	Pistes de solution avant d'arriver à évoquer la contrainte
<p>2. Fonctionnement et organisation du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature de l'organisme ou de l'institution; • Adaptabilité des lieux, installations et des équipements; • Disponibilité des locaux; • Effet sur la mission, le déroulement des activités et la charge de travail; • Nombre d'employés affectés par la mesure envisagée; • Interchangeabilité des employés; • Durée et étendue de l'accommodement; • Etc. 	<p>Manque de locaux, suite à un jumelage diminué (plus de 1 pour 1).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entente avec des organismes communautaires, des commissions scolaires, des cégeps et des universités, etc.; • Utilisation de locaux commerciaux vacants, d'infrastructures de loisir municipales non ouvertes à la pratique; • Effectuer une rotation d'utilisation des locaux disponibles à divers endroits pendant l'été.
	<p>Personnel des camps ayant une maladie chronique ou ayant un proche qui a une maladie chronique (ou qui est immunosupprimé).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche de nouvelles ressources; • Avoir une description de tâches qui démontre les risques potentiels.
	<p>Disponibilité de l'équipement (lève-personne, toilette adaptée, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel aux CISSS ou aux CIUSSS, aux organismes communautaires, aux commissions scolaires, aux camps spécialisés fermés, aux écoles spécialisées, etc.; • Location financée par des fonds d'urgence.
	<p>Manque de temps pour recruter les accompagnateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prêt de ressources avec le communautaire et le scolaire; • Mise en place d'une banque régionale de candidats potentiels (regroupement des quelques municipalités voisines); • Plateformes de recrutement : AQLPH, Offre et recherche d'emploi en éducation spécialisée.
	<p>Manque de temps pour l'étude des dossiers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel aux personnes spécialisées dans les CISSS ou les CIUSSS, les commissions scolaires, les organismes communautaires; • Utiliser un formulaire pour faciliter l'étude des besoins.
	<p>Réorganisation de l'offre du service de garde.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la programmation du service de garde; • Faire une entente avec le parent pour voir l'horaire; • Organiser l'horaire pour que deux accompagnateurs se partagent l'accompagnement.

Type de contraintes	Exemple de contrainte en situation de COVID-19	Pistes de solution avant d'arriver à évoquer la contrainte
<p>3. Sécurité et droits des autres personnes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques pour la santé, la sécurité d'autrui ou celle de l'enfant; • Ampleur du risque; • Caractéristiques de ceux qui supportent le risque; • Effet préjudiciable sur l'exercice concret des droits d'autrui ou sur ceux du demandeur lui-même; • Convention collective; • Etc. 	<p>Refuser des enfants parce qu'ils posent un risque plus élevé de transmettre la COVID-19 (comportements à risque, potentiel de désorganisation).</p> <p>Enfants à risque d'aggravation s'ils contractent la COVID-19.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appel aux personnes spécialisées pour trouver des protocoles d'intervention (agir en prévention et désamorcer pour éviter la crise); • Évaluer l'intensité et la fréquence des gestes posés; • Avoir un formulaire d'évaluation qui identifie bien les éléments à prendre en compte (exemple : signe de la désorganisation, comment se passe une crise, etc.); • Former adéquatement le personnel; • Adapter un code de vie en fonction de la réalité pour avoir les comportements attendus; • Appliquer le guide de relance des camps (DSP); • Vérifier la validité de l'assurance, en cas de poursuite auprès des assureurs.
	<p>Professionnel de la santé non disponible pour former (soins de santé).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper les personnes qui donneront les soins de santé pour recevoir la formation commune; • Faire une entente avec un organisme qui peut offrir les soins de santé; • Faire une entente avec le parent pour qu'il donne le soin à son enfant.